

PLAN LOCAL D'URBANISME



- **RAPPORT DE PRESENTATION**
- **POCHETTE N°1**

Règlement graphique comportant 8 plans :

- Plan n° 1 : zonage général du PLU – Hors risques naturels ;**
- Plan n° 2 : zonage zoom Station – Hors risques ;**
- Plan n° 3 : zonage zoom Ribot et Huez – Hors risques ;**
- Plan n° 4 : zonage général du PLU avec risques naturels ;**
- Plan n° 5 : zonage zoom Station avec risques naturels ;**
- Plan n° 6 : zonage zoom Ribot et Huez avec risques naturels ;**
- Plan n° 7 : Carte R.111-3 (risques) valant PPRN avec zonage général du PLU ;**
- Plan n° 8 : Plan des servitudes d'utilités publiques (SUP) avec zonage général du PLU.**

Le règlement graphique du PLU comporte 8 plans. Ces plans (numérotés 1 à 8) constituent un tout indivisible ; lesquels doivent être examinés en totalité pour connaître les règles et servitudes applicables à un terrain considéré

- **POCHETTE N°2**

ANNEXES

2.1 Annexes officielles (R123-13 et R123-14 du Code de l'Urbanisme)

- Carte R.111-3 valant PPRN ;
- Plan des Servitudes d'Utilité Publique (Source DDT 38) ;
- Le Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (avec un titre sur le plan et son arrêté préfectoral) ;
- Les annexes sanitaires visées au 3° du R.123-14 ;
- Carte du Secteur où un dépassement des règles d'urbanisme est autorisé (L 151-28 CU)
- Arrêté du Préfet Coordonnateur de Massif UTN du 19.12.2016 et Arrêté modificatif du 14.03.2017

2.2 Annexes informatives relatives aux risques

- PPRN prescrit et non approuvé – AU TITRE DE L'ETAT :

- 1- Lettre du préfet portant le projet de PPRN à la connaissance de la commune ;
- 2- Note de présentation du projet de PPRN ;
- 3- Carte des aléas ;
- 4- carte règlementaire « risques » ;
- 5- Projet de règlement.

- Actualisation des risques RTM 2015 – AU TITRE DE LA COMMUNE (élaboration du PLU – R.123-11, b) :

- 1- Carte des Aléas Février 2015 ;
- 1- Note RTM du 27 avril 2015 rectificative

- Guide de prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme (source DDT 38 – décembre 2009).